



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôles**

Direction de l'Ordre Public et des Sécurités
Unité Réglementation et Sécurité Routières
Coordination Départementale de Sécurité Routière

Cayenne, le **31 MAR. 2022**

Le Préfet

Affaire suivie par Ghislaine DONDON
Tél : 05 94 39 45 38/06 94 20 02 04
Mail : ghislaine.dondon@guyane.pref.gouv.fr
Réf : MSR-1/022

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Appel à projets dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2022

- PJ : - Règlement de l'appel à projets d'actions de sécurité routières
- Fiche de présentation des enjeux et des orientations d'actions du Document Général d'Orientation (DGO 2018-2022)
 - Fiche descriptive d'action locale avec demande de financement
 - Fiche descriptive d'action locale sans demande de financement
 - Fiche d'évaluation

Inscrite parmi les priorités gouvernementales, la lutte pour la sécurité routière est également une priorité locale.

Le bilan annuel provisoire de l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR), arrêté au 31 décembre 2021, révèle une hausse sensible de l'accidentalité routière, par rapport à l'année 2020.

En effet, en 2021, 35 personnes sont décédées sur les routes de Guyane contre 33 personnes à la même période en 2020, soit une augmentation de la mortalité de 6,1 %. Le nombre d'accidents corporels (+29,08 %) ainsi que le nombre de blessés (+28 %) et de blessés hospitalisés (+16,8 %) suivent la même tendance.

Si les actions de prévention en 2020 et 2021 ont été difficiles à mettre en œuvre, compte-tenu de la situation sanitaire, il est indispensable que nous restions mobilisés et que nous poursuivions nos efforts, afin de réduire le nombre de morts et de blessés sur nos routes et garantir ainsi, la sécurité de tous, au regard de ce constat.

Dans ce contexte et pour concourir à cet objectif, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) constitue le cadre privilégié au sein duquel sont recensées et coordonnées toutes les actions de sécurité routière, contribuant aux orientations prioritaires de lutte contre l'insécurité routière, définies dans le Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022. Il permet aussi de répondre à la volonté forte des services de l'État de soutenir l'ensemble des acteurs locaux agissant dans le domaine de la sécurité routière.

La mise en œuvre de notre politique départementale de sécurité routière s'appuie en partie, sur des actions de sensibilisation et de communication à destination des usagers de la route, conformément aux enjeux suivants :

- 1) - les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés) ;
- 2) - la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et/ou stupéfiants) ;
- 3) - la vitesse ;
- 4) - les jeunes ;
- 5) - le risque routier professionnel ;
- 6) - les seniors.

De même, les enjeux relatifs au partage de la voirie et de l'espace public et à l'usage des distracteurs peuvent également être abordés de manière transversale dans chacun de ces thèmes.

J'attire votre attention sur les nouveaux modes de déplacement tels que les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) ou vélos et deux-roues à assistance électrique qui sont de plus en plus nombreux dans nos paysages urbains et rendent leurs utilisateurs vulnérables.

Ce sont ces enjeux que je vous demande de prendre en compte prioritairement dans vos initiatives et actions pour sensibiliser et former l'ensemble des publics visés. Vos actions devront intégrer les consignes sanitaires du moment et pour rappel, il est prévu pour toute demande de subvention publique, la souscription préalable au contrat d'engagement républicain, confortant le respect des principes de la République.

Je vous invite dès à présent à me faire part de vos projets (y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas une aide financière, ni mise à disposition de moyens matériels et/ou humains), afin :

- de diffuser et valoriser les bonnes pratiques à l'échelle départementale ;
- de développer un réseau d'acteurs de proximité et susciter les démarches partenariales ;
- d'avoir une vision globale de toutes les actions de prévention menées dans le département.

Les éventuels appuis financiers qui seront accordés en fonction des crédits disponibles seront validés par le pôle de compétence de sécurité routière, instance présidée par Monsieur Cédric DEBONS, sous-préfet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles et chef de projet sécurité routière, courant du mois de mai.

Je précise que l'examen des projets que vous présenterez se fera au regard :

- des bilans quantitatifs et qualitatifs que vous aurez fournis pour les actions menées l'année N-1 ;
- des enjeux, des objectifs, du public cible des actions présentées ;
- du calendrier de vos actions.

Cette année, les documents dûment complétés et signés devront être adressés en version dématérialisée sur le site « Démarches simplifiées, au plus tard le vendredi 29 avril 2022, délai de rigueur, à l'adresse mail suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pdasr-guyane-2022>

Les porteurs de projets peuvent se référer aux annexes de la fiche projet, pour connaître les conditions de leur recevabilité, le détail des moyens matériels (outils de sensibilisation, supports pédagogiques) et humains (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière) que nous mettons à leur disposition.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec l'équipe de la coordination départementale de sécurité routière qui reste votre interlocuteur privilégié. Cette équipe est à votre disposition pour vous apporter son soutien dans la mise en œuvre de vos actions : appui au montage de votre projet, mise à disposition de matériels de communication ou d'intervenants bénévoles, fourniture de supports pédagogiques :

- Ghislaine DONDON, coordinatrice départementale - Tél : 05 94 39 45 38/06 94 20 02 04
mail : ghislaine.dondon@guyane.pref.gouv.fr
- Jacques BARBIER, coordinateur adjoint, chargé de mission deux-roues motorisés – Tél : 05 94 39 47 54
mail : jacques.barbier@guyane.pref.gouv.fr
- mail : securite-routiere@guyane.pref.gouv.fr

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, et vous remercie à nouveau de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière en Guyane.



Destinataires in fine

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Guyane,
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de Communes de Guyane,
Mesdames et Messieurs les Maires de Guyane,
Monsieur le Général, commandant les Forces Armées en Guyane,
Monsieur le Général, commandant la Gendarmerie en Guyane,
Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
Madame la Présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance en Guyane,
Monsieur le Recteur d'académie, Chancelier des universités,
Monsieur le Président de l'Université de Guyane,
Madame et Messieurs les Sous-Préfets,
Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,
Monsieur le Directeur Général de l'Administration des Services de l'État en Guyane,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
Monsieur le Directeur Général de la Cohésion et de la Population,
Monsieur le Directeur des Politiques Sociales de Prévention et d'Inclusion,
Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
Monsieur le Directeur de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de Guyane,
Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture,
Madame la Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
Madame la Directrice de l'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
Mesdames et Messieurs les Délégués du Préfet de la région Guyane,
Mesdames et Messieurs les porteurs de projets,
Monsieur le Délégué départemental à l'Éducation Routière,
Monsieur le Coordinateur adjoint départemental, Chargé de Mission Deux-Roues Motorisés,
Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière.